

**Annexe 3 à la Résolution 12.11****PLAN D'ACTION POUR LES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES 2018-2023****Sommaire**

1. Le Plan d'action pour les voies de migration des Amériques 2018-2023 a pour objectif de mettre en œuvre le Programme de travail mondial sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration, et d'atteindre les objectifs stratégiques définis dans le Cadre pour les voies de migration des Amériques, adoptés à la COP11 à travers la Résolution 11.14. Il soutient également la mise en œuvre d'instruments hémisphériques existants, comme l'Initiative sur les oiseaux de rivage des voies de migration de l'Atlantique (Atlantic Birdway Shorebird Initiative), la Stratégie de conservation des oiseaux de rivage des Américains du Pacifique (Pacific Americans Shorebird Conservation Strategy), la Stratégie de conservation des oiseaux de rivage des Amériques du Pacifique (Pacific Americas Shorebird Conservation Strategy), les Partenaires du Plan de vol des oiseaux terrestres (Partners in Flight Landbirds Plan), etc.
2. Le Cadre pour les voies de migration des Amériques est destiné à aider les gouvernements, les organisations à but non lucratif, les institutions de recherche, les entreprises et les citoyens à conserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans l'hémisphère occidental. Rappelant la Résolution 11.14, le Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration, à composition non limitée, et le Secrétariat de la CMS ont été invités à soutenir la création d'un groupe de travail, en collaboration avec l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI - Western Hemisphere Migratory Species Initiative), afin de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action pour atteindre les objectifs du Programme de travail mondial et du Cadre pour les voies de migration des Amériques.
3. La portée taxonomique du Cadre pour les voies de migration des Amériques et du Plan d'action couvre tous les oiseaux migrateurs des Amériques, y compris les oiseaux migrateurs australs, en se concentrant plus particulièrement sur les espèces menacées et en déclin.
4. Ce Plan d'action complète les autres instruments portant sur les voies de migration développés par la CMS, tels que l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et autres instruments non contraignants, tels que le Mémoire d'Entente pour la conservation des oiseaux migrateurs des prairies du Sud de l'Amérique du Sud, le Mémoire d'Entente sur la conservation des flamants des Hautes-Andes et de leurs habitats, le Mémoire d'Entente sur la conservation de l'Ouette à tête rousse, parmi d'autres instruments CMS et non-CMS portant sur les voies de migration. Il complète également le travail de certains groupes de travail et groupes de travail de la CMS, tels que le Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement, le Groupe de travail sur l'abattage illégal des oiseaux et le Groupe de travail sur l'énergie.
5. Ce Plan d'action cible les thèmes suivants : (a) la conservation des sites et habitats critiques, (b) la réduction de la pression des principales menaces, telles que l'abattage illégal et l'empoisonnement, la réduction des impacts négatifs du déploiement des énergies et, (c) la mise en œuvre des ressources.
6. Le présent Plan d'action présente également en détail les besoins en matière de recherche, de suivi, de compte-rendu, d'éducation et de sensibilisation relatifs à ces menaces.

## Introduction

7. À la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Résolution 11.14, *Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration*, a été adoptée. Ce document reconnaît les mandats de la Résolution 10.10 priant instamment les Parties d'encourager la collaboration transfrontalière au sein des réseaux des voies de migration, et demandant aux Parties de la CMS et autres États de l'aire de répartition de soutenir la mise en œuvre des actions prioritaires pour chaque voie de migration.
8. En 2014, un examen détaillé des connaissances actuelles sur les voies de migration des oiseaux migrateurs et les priorités pour la gestion (Série technique CMS n° 27) a été préparé par le Groupe de travail sur les voies de migration, soulignant les points forts et les faiblesses des instruments portant sur les voies de migration, examinant les lacunes dans les connaissances et les priorités de conservation le long des voies de migration des oiseaux, et identifiant les options en matière de politiques applicables aux voies de migration.
9. Les Parties ont approuvé le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (Résolution 11.2), et le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La mise en œuvre des actions prioritaires de la Résolution 11.14, *Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration* et du présent Plan d'action contribuera de manière significative à leur réalisation.
10. La Résolution 11.14 (Annexe 2) a adopté le Cadre pour les voies de migration des Amériques priant instamment les Parties et les Signataires des instruments de la CMS dans les Amériques de travailler en étroite collaboration avec les organisations concernées par les voies de migration pour mettre en œuvre le Cadre et élaborer un plan d'action global pour la conservation des espèces migratrices. Simultanément, le Groupe de travail sur les voies de migration et le Secrétariat de la CMS devraient établir un groupe spécial sur les voies de migrations des Amériques pour coordonner et suivre la mise en œuvre de ce Plan d'action afin d'assurer l'atteinte des objectifs du Programme de travail mondial et du Cadre pour les voies de migration des Amériques, et faire rapport à la COP12.
11. Le Groupe spécial sur les voies de migrations des Amériques susmentionné a été créé et les Termes of Référence ont été adoptés.
12. L'*Examen sur les voies de migration des oiseaux migrateurs et les priorités de gestion* a recueilli des informations sur un total de 2274 espèces migratrices à l'échelle mondiale. Selon cette étude, en 2010, sur les 2274 espèces migratrices, 317 (14 %) ont été considérées comme menacées ou quasi menacées (17 *En danger critique d'extinction*, 50 *En danger*, 128 *Vulnérables* et 122 *Quasi menacées*). Sur ce total, les Amériques comptent pour 1129 espèces dont 84 sont considérées comme menacées. Le déclin des populations dans les Amériques est un enjeu crucial pour les oiseaux marins (44 espèces) et les oiseaux terrestres (34 espèces). Toutefois, des efforts de suivi à l'échelle du continent ont permis de constater un déclin des oiseaux d'eau, des limicoles et des oiseaux planeurs (Séries techniques CMS n° 27, p. 64).

13. Les oiseaux migrateurs des Amériques font face à des menaces similaires à celles identifiées dans les voies de migration d'autres régions. Les menaces les plus importantes identifiées sont : a) l'utilisation des terres au détriment des activités agricoles, incluant la dégradation des zones humides et la perte de couvert végétal/forestier ; b) le changement climatique ; c) la pollution ; d) la production d'énergie (production de biocarburants, infrastructure de production d'énergie éolienne planifiée de manière inadéquate, etc.) ; e) le développement industriel et urbain notamment le long des zones côtières ainsi que dans les prairies et les terres arides ; f) le braconnage et le piégeage illégal ; g) la présence d'animaux et plantes non indigènes envahissants ; et h) la surpêche et les prises accessoires.
14. L'objectif de ce Plan d'action est d'améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs dans les voies de migration des Amériques grâce à la planification, la coordination et la mise en œuvre internationale des actions prioritaires.
15. L'objectif global est de contribuer à atteindre un cadre de conservation stratégique global pour les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans les Amériques.

### **Champ d'application du Plan d'action**

16. La portée géographique de ce Plan d'action est la région couvrant les systèmes migratoires des espèces d'oiseaux de l'hémisphère occidental, ci-après appelé le « Plan d'action pour les Amériques ». Cela comprend l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, les îles des Caraïbes et l'Amérique du Sud. (voir Annexe 1. Liste des États de l'aire de répartition et des Parties à la CMS et Annexe 2 Carte du Plan d'action des voies de migration des Amériques).
17. Chaque espèce d'oiseau migrateur couverte par ce Plan d'action est classée dans l'une des quatre catégories suivantes, basées sur la Liste rouge de l'UICN :
  - A. Mondialement menacée (En danger critique d'extinction, En danger et Vulnérable)
  - B. Quasi menacée au niveau mondial
  - C. Préoccupation mineure mais avec une population mondiale en déclin et
  - D. Préoccupation mineure, avec une population mondiale en augmentation, stable, ou de tendance inconnue.
18. Au total, 272 espèces d'oiseaux migrateurs couvertes par les Annexes I et II de la CMS, l'ACAP, le MdE pour la conservation des oiseaux migrateurs des prairies du Sud de l'Amérique du Sud, et le MdE sur la conservation des flamants des Hautes-Andes et de leurs habitats ont été incluses dans l'annexe 3 du Plan d'action.

### **Liste des actions**

19. Les actions suivantes sont destinées à être mises en œuvre par les Parties à la CMS, par les autres États de l'aire de répartition dans les voies de migration des Amériques et par les parties prenantes telles que les organisations internationales, les ONG nationales, les entreprises privées et les communautés locales.
20. Ces actions sont en cohérence avec le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration et avec la Résolution-cadre 11.14 sur les voies de migration des Amériques adoptée à la COP11.

## Clé de classification des actions

### Chronologie

- Court terme (S) = résultats attendus à court terme et actions déjà en cours (au cours d'une période intersession de la COP de la CMS, c.-à-d. trois ans)
- Moyen terme (M) = résultats attendus à moyen terme (au cours de deux périodes intersessions de la COP de la CMS, c.-à-d. six ans)
- Long terme (L) = résultats attendus à long terme (au cours de trois périodes intersessions, c.-à-d. trois périodes triennales ou plus).

### Priorité

- 1 = Haute (une action est nécessaire pour empêcher l'extinction d'une espèce migratrice menacée dans cette région du Plan d'action)
- 2 = moyenne (une action est nécessaire pour prévenir ou inverser le déclin des populations de toute espèce migratrice menacée ou quasi menacée, ou de la majorité des autres espèces migratrices dont la population est en déclin dans la région du Plan d'action)

## 1. SITES CRITIQUES & CONSERVATION DE L'HABITAT

### 1.1. Assurer la conservation des oiseaux migrateurs à travers des réseaux écologiques / voies de migration et des sites et habitats critiques, et lutter contre les menaces clés

#### 1.1.1. Conservation basée sur l'habitat / le paysage

- 1.1.1.1. Entreprendre un examen pour identifier les paysages d'importance critique qui nécessitent une gestion dans les voies de migration des Amériques pour des groupes clés, entre autres, d'oiseaux terrestres (*Parulidae*), de rapaces (*Accipitridae* et *Falconidae*) et d'oiseaux d'eau (*Anatidae*, *Scolopacidae* et *Charadriidae*). [L/2]

#### 1.1.2. Conservation des réseaux écologiques / voies de migration et des sites critiques

- 1.1.2.1. Développer un outil de réseaux des sites critiques pour les voies de migration des Amériques (comme pour la voie de migration d'Afrique-Eurasie) identifiant les sites critiques et prévoyant la vulnérabilité au changement climatique afin de soutenir la priorisation des sites et les besoins de conservation des oiseaux migrateurs, prenant en compte les aires importantes d'oiseaux et de biodiversité de BirdLife internationale. [M/1]
- 1.1.2.2. Évaluer si la gestion effective des sites critiques répond aux besoins des oiseaux migrateurs afin de renforcer la mise en œuvre des plans de gestion ou d'établir des plans de gestion efficaces le cas échéant. [M/1]
- 1.1.2.3. Promouvoir la désignation officielle des sites critiques pour les oiseaux migrateurs conformément aux législations nationales ou internationales, y compris les sites Ramsar et les sites classés au patrimoine mondial. [M/1]
- 1.1.2.4. Cartographier le réseau de sites de l'hémisphère occidental grâce à des études de 50 pour cent zones peu couvertes, et à 50 études de suivi des espèces/populations prioritaires dont les haltes migratoires / zones de reproduction / quartiers d'hivernage sont inconnus. [M/1]
- 1.1.2.5. Promouvoir le travail en collaboration au sein et entre les États de l'aire de répartition et les Parties à la CMS et à Ramsar, avec le soutien de parties prenantes, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion visant à renforcer la conservation des oiseaux migrateurs dans les sites Ramsar et ceux classés au patrimoine mondial. [S/1]
- 1.1.2.6. Soutenir le développement des réseaux de sites existants dans les

voies de migration des Amériques en encourageant les Parties à la CMS et les États de l'aire de répartition à identifier des sites critiques, comme par exemple au sein du WHSRN (Réseau de la réserve des oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental) l'Initiative sur les oiseaux de rivage des voies de migration de l'Atlantique (Atlantic Birdway Shorebird Initiative), la Stratégie de conservation des oiseaux de rivage des Américains du Pacifique (Pacific Americans Shorebird Conservation Strategy), le Stratégie de conservation des oiseaux de rivage des Amériques du Pacifique (Pacific Americas Shorebird Conservation Strategy), Partenaires du Plan de vol des oiseaux terrestres (Partners in Flight Landbirds Plan). [M/1]

1.1.2.7. Préparer un examen complet et définir des recommandations de conservation sur la couverture et l'état de conservation actuels des réseaux de sites dans les voies de migration des Amériques, et identifier si possible les priorités pour l'expansion de ces réseaux de sites afin de faire face aux effets actuels et futurs du changement climatique. [S/1]

1.1.2.8. Développer des projets pilotes pour l'Impact positif net à l'échelle des voies de migration, y compris des approches de compensation pour les sites d'importance critique comprenant des sociétés et des gouvernements.

### 1.1.3. Actions de conservation spécifiques aux espèces

1.1.3.1. Améliorer l'état de conservation des espèces menacées telles que les oiseaux des prairies - Bécasseau roussâtre (*Calidris subruficollis*), Sporophile des marais (*Sporophila pallustris*), flamant des Andes (*Phoenicoparrus andinus*) et flamant de James (*Phoenicoparrus jamesi*) à travers la mise en œuvre des MdE respectifs de la CMS. [L/1]

1.1.3.2. Préparer une liste représentative des espèces phares incluses dans les Annexes I et II de la CMS afin d'élaborer des plans d'action par espèce ou multi-espèces. [M/1]

1.1.3.3. Promouvoir l'évaluation de l'état de conservation des oiseaux migrateurs identifiés comme espèces prioritaires par la CMS (Annexes I / II) selon les critères de la Liste rouge de l'UICN. [S/1]

### 1.1.4. Suppression des obstacles à la migration

1.1.4.1. Encourager la mise en œuvre des législations nationales, des conventions internationales, et des lignes directrices de la CMS sur les énergies renouvelables (Résolution 11.27) et d'autres sources d'énergie, afin de réduire au minimum les impacts du déploiement des technologies relatives à l'énergie sur les espèces et les voies de migration. [S/1]

1.1.4.2. Veiller à la planification précoce du déploiement des énergies à travers une préparation minutieuse des évaluations environnementales stratégiques (EES) et des études d'impact environnemental (EIE), et la recherche pour suivre l'impact des infrastructures sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats après leur construction. [S/1]

1.1.4.3. Développer un outil de cartographie de la sensibilité pour les voies de migration des Amériques (comme celui de la voie de migration mer Rouge / vallée du Rift) afin d'aider à la planification stratégique des technologies relatives aux énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie à l'échelle régionale ; et identifier les sites critiques ou les zones à haut risque pour les espèces migratrices. [S/1]

1.1.4.4. Compte tenu du besoin croissant de développement des énergies alternatives dans les Amériques, et du nombre croissant de barrages hydroélectriques en Amérique latine, en particulier dans le bassin du fleuve Amazone et sur ses affluents dans la région andine, veiller à ce que les barrages hydroélectriques prévus soient soumis à des EIE rigoureuses pour atténuer les impacts sur les espèces migratrices et éviter des altérations critiques de leurs habitats et des processus écosystémiques. [S/1]

#### 1.1.5. Prévention des risques d'empoisonnement

- 1.1.5.1. Mener une étude pour évaluer le risque que représentent pour les oiseaux migrateurs les insecticides et rodenticides utilisés pour protéger les cultures dans les voies de migration des Amériques, en mettant l'accent sur les zones de reproduction des oiseaux terrestres dans l'hémisphère Nord. [M/2]
- 1.1.5.2. Examiner l'application par les Parties des recommandations législatives comme cela est indiqué dans l'Examen et les Lignes directrices pour prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs (Résolution 11.15), la Convention de Rotterdam et d'autres législations internationales pertinentes, dans les voies de migration des Amériques, afin de déterminer dans quelle mesure les produits toxiques et hautement toxiques ont été retirés du marché local, et de mettre en place une réglementation efficace d'interdiction des pesticides. [S/1]

#### 1.1.6. Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux

- 1.1.6.1. Examiner la législation nationale de tous les pays couverts par le présent Plan d'action afin de s'assurer que chaque État dispose d'un niveau minimum de protection juridique pour les espèces migratrices et leurs habitats. [S/1]
- 1.1.6.2. Veiller à l'application adéquate des législations nationales et internationales existant au sein des Parties et non-Parties à la CMS dans les voies de migration des Amériques pour empêcher l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux, à travers des campagnes de sensibilisation du public et la mise en œuvre d'actions comme indiqué dans la Résolution 11.16. [S/1]
- 1.1.6.3. Promouvoir la collaboration au sein et entre les États de l'aire de répartition et les Parties à la CMS, avec le soutien des parties prenantes, pour mettre en œuvre et faire respecter les instruments juridiques tels que la CITES afin de contrôler efficacement le commerce international illégal. [S/1]
- 1.1.6.4. Renforcer les capacités nationales et locales des Parties à la CMS, des non-Parties et des parties prenantes pour lutter contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux, par exemple en développant et partageant les protocoles et les réglementations qui seront mis en œuvre par les forces de police et les autorités douanières aux niveaux national ou multinational (pour empêcher le commerce illégal). [S/1]
- 1.1.6.5. Développer les Termes de référence, y compris une mission et des objectifs clairs pour une évaluation de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans les Amériques. [S/1]
- 1.1.6.6. Développer des projets pilotes à mettre en œuvre dans les Amériques pour empêcher l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux du Sporophile des marais (*Sporophila palustris*) et du Toui flamboyant (*Brotogeris pyrrohpterus*) parmi d'autres espèces d'oiseaux chanteurs et de perroquets, et considérer aussi les espèces qui sont une priorité pour la CITES. [S/1]

#### 1.1.7. Garantie de durabilité des prélèvements des oiseaux migrateurs

- 1.1.7.1. Réviser et adapter les lignes directrices de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs, de manière à ce qu'elles soient applicables aux voies de migration des Amériques. [M/2]
- 1.1.7.2. Élaborer des plans d'action / de gestion des espèces adoptant une approche de gestion adaptative des prélèvements, le cas échéant. [M/2]
- 1.1.7.3. Élaborer et mettre en œuvre des projets sur le prélèvement ou l'utilisation durable des oiseaux d'eau migrateurs, et veiller à l'application d'une approche pluridisciplinaire des besoins d'existence / des sources de nourriture alternatives, et de la sensibilisation. [M/2].

## **2. ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VOIES DE MIGRATION : Mise en œuvre effective du Cadre pour les voies de migration des Amériques**

### 2.1. Mise en œuvre effective du Cadre pour les voies de migration des Amériques

#### 2.1.1. Application de la législation : Mise en œuvre des instruments de la CMS

- 2.1.1.1. Veiller à la mise en œuvre du MdE et du Plan d'action pour les oiseaux des prairies du sud de l'Amérique du Sud et leurs habitats. [M/2]
- 2.1.1.2. Veiller à la mise en œuvre du MdE et du Plan d'action pour les Flamants des Andes et leurs habitats. [M/2]
- 2.1.1.3. Veiller à la mise en œuvre du MdE pour la conservation de l'Ouette à tête rousse. (M/2)

#### 2.1.2. Développement de nouveaux instruments

- 2.1.2.1. Examiner le besoin et la faisabilité de l'établissement d'un instrument pour les rapaces migrateurs de l'hémisphère occidental. [M/2]
- 2.1.2.2. Notant que plusieurs espèces d'oiseaux terrestres migrateurs ne sont pas couvertes par le MdE pour la conservation des oiseaux migrateurs des prairies du Sud de l'Amérique du Sud, envisager l'élaboration d'un instrument pour promouvoir la conservation des oiseaux migrateurs nichant sous les tropiques et dans les régions australes d'Amérique. [M/2]

#### 2.1.3. Conservation des oiseaux marins des Amériques

- 2.1.3.1. Veiller à la mise en œuvre de l'ACAP, des plans d'action par espèce et du Plan de travail de la CMS sur les prises accessoires, ainsi qu'à l'application des législations nationales et des mesures d'atténuation développées par les Parties et États de l'aire de répartition des Amériques. [M/2]
- 2.1.3.2. Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de collecte de données pour suivre l'application de ces instruments juridiques et non juridiques. [M/2]
- 2.1.3.3. Entreprendre un examen sur l'état de conservation des oiseaux marins antarctiques et subantarctiques, en se concentrant sur les espèces mondialement menacées qui ne sont pas entièrement couvertes par l'ACAP comme les pterodroma; et promouvoir la coopération transfrontalière pour mettre en œuvre des actions prioritaires encadrées par les instruments de la CMS. [S/1]
- 2.1.3.4. Élaborer un programme sur les oiseaux marins pour la région des Caraïbes, et l'intégrer dans une planification plus large pour la conservation des oiseaux marins. [M/2]

## **3. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES POUR SOUTENIR LA CONSERVATION DES VOIES DE MIGRATION**

### 3.1. Renforcement du suivi des populations d'oiseaux migrateurs

#### 3.1.1. Recherche et suivi

- 3.1.1.1. Examiner les programmes actuels de suivi des oiseaux dans les Amériques afin d'améliorer la coordination et l'affectation des ressources, combler les lacunes et améliorer la base d'information pour la conservation. [S/2]
- 3.1.1.2. Standardiser le suivi des oiseaux d'eau et d'autres oiseaux dans les Amériques, le cas échéant. [S/2]

- 3.1.1.3. Identifier les espèces phares pour une analyse pilote permettant d'étudier les stratégies de migration dans une ou plusieurs voies de migration des Amériques, et comparer les stratégies de migration des espèces entre les voies de migration afin de comprendre la fonctionnalité écologique des voies de migration. [S/2]
- 3.1.1.4. Soutenir la recherche sur les espèces prioritaires afin de
  - a) diagnostiquer les causes du déclin des populations ;
  - b) déterminer les exigences écologiques ;
  - c) identifier les principaux facteurs de déclin ;
  - d) entreprendre des études socio-économiques et écologiques afin de comprendre comment prévenir ou réduire leurs impacts sur le déclin des populations d'espèces ;
  - e) définir des prescriptions de gestion. [S/2]
- 3.1.2. Renforcement des capacités et communication
  - 3.1.2.1. Organiser des ateliers régionaux pour partager les meilleures pratiques et les leçons apprises sur la planification d'actions et la gestion des sites, et pour promouvoir la conservation des voies de migration et les solutions de politiques intégrées. [S/2]

## 4. SENSIBILISATION

### 4.1. Améliorer la sensibilisation du public et la connaissance des oiseaux migrateurs

- 4.1.1. Élaboration et coordination d'une stratégie de communication
  - 4.1.1.1. Élaborer une stratégie de communication ciblée pour sensibiliser et encourager la participation nationale et internationale afin de soutenir la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, en particulier dans les sites critiques (Ramsar/WHSRN/ZICO) dans les Amériques. [S/1]
  - 4.1.1.2. Organiser un atelier régional afin de préparer la Stratégie de communication, y compris en analysant la situation actuelle (SWOT), et définir des objectifs, des méthodes de communication clés et des objectifs pour la prochaine période intersession. [S/1]
  - 4.1.1.3. Définir des mécanismes pour soutenir financièrement la Stratégie de communication (p. ex. à travers la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices et de la Stratégie de communication). [S/1]
- 4.1.2. Coordination et mise en œuvre
  - 4.1.2.1. Conformément à la stratégie de communication, mettre en œuvre des actions à l'échelle régionale, nationale et locale, pour sensibiliser l'opinion au sujet des oiseaux migrateurs et des habitats critiques (p. ex. les mangroves, les prairies), en profitant d'événements internationaux tels que la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, la Journée mondiale de la vie sauvage et autres. [M/2]
- 4.1.3. Information du public
  - 4.1.3.1. Améliorer la diffusion des études de cas sur les mécanismes permettant d'améliorer la conservation des oiseaux migrateurs, p. ex. à travers des réseaux de sites et par divers moyens (p. ex. Centre d'échange d'informations de la CDB, [Conservationevidence.com](http://Conservationevidence.com)). [M/2]



## 5. SUIVI ET RAPPORTS

### 5.1. Suivi du Plan d'action

5.1.1. Le Groupe de travail du Cadre pour les voies de migration des Amériques (AFF – Americas Flyways Framework) facilitera la mise en œuvre de l'AFF et de son plan d'action associé, en prêtant une attention particulière à combler les lacunes et à promulguer la conservation sur le terrain.

5.2. Rendre compte de la mise en œuvre du Programme de travail mondial sur les oiseaux migrateurs, du Cadre pour les voies de migration des Amériques et du Plan d'action, telle que facilitée par son Groupe spécial sur les Amériques

5.2.1. Préparer un examen de la mise en œuvre de ce Plan d'action basé sur les rapports nationaux présentés par les Parties et accueillir les rapports des non-Parties et autres parties prenantes à la COP 13.

5.2.2. Intégrer les provisions du Plan d'action des Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

## 6. MISE EN ŒUVRE DES RESSOURCES

6.1. S'assurer que des ressources sont identifiées pour mettre en œuvre les actions identifiées dans ce plan

6.1.1. Les Parties, les non-Parties et les parties prenantes clés, avec le soutien des ONG nationales et internationales, doivent affecter des ressources à la mise en œuvre du Plan d'action en suivant un calendrier d'actions spécifiques, et renforcer les relations avec les donateurs internationaux (p. ex. le FEM). [S/1]

6.2. Réseaux et partenariats

6.2.1. Renforcer les liens et les relations avec les institutions, les organisations et les experts qui travaillent à mettre en œuvre des initiatives de recherche et de conservation conjointes, notamment en soutenant les efforts visant à renforcer leurs capacités à contribuer (p. ex. relations de travail avec le Groupe de travail de Conservation of Arctic Flora and Fauna (CAFF) pour garantir des synergies avec l'Initiative pour les oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI - Arctic Migratory Bird Initiative) et son Plan d'action. [S/1]

Annexe I du Plan d'action. Les Parties et leurs représentants

Annexe II du Plan d'action Liste des espèces menacées ou quasi-menacées d'oiseaux migrateurs des voies de migration des Amériques et instruments de la CMS. (Fichier Excel)

Annexe III du Plan d'action. Liste des espèces menacées, quasi-menacées et suscitant une préoccupation mineure d'oiseaux migrateurs des voies de migration des Amériques et instruments aviaires de la CMS.

Annexe IV du Plan d'action. Glossaire des définitions et acronymes

## Plan d'action Annexe I

### LISTE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LES AMÉRIQUES ET CARTE DE LA RÉGION DU PLAN D'ACTION (à la date du 1<sup>er</sup> février 2017)

- |    |                    |     |          |
|----|--------------------|-----|----------|
| 1. | Antigua-et-Barbuda | 8.  | Équateur |
| 2. | Argentine          | 9.  | Honduras |
| 3. | Bolivie            | 10. | Panama   |
| 4. | Brésil             | 11. | Paraguay |
| 5. | Chili              | 12. | Pérou    |
| 6. | Costa Rica         | 13. | Uruguay  |
| 7. | Cuba               |     |          |

#### CMS Parties

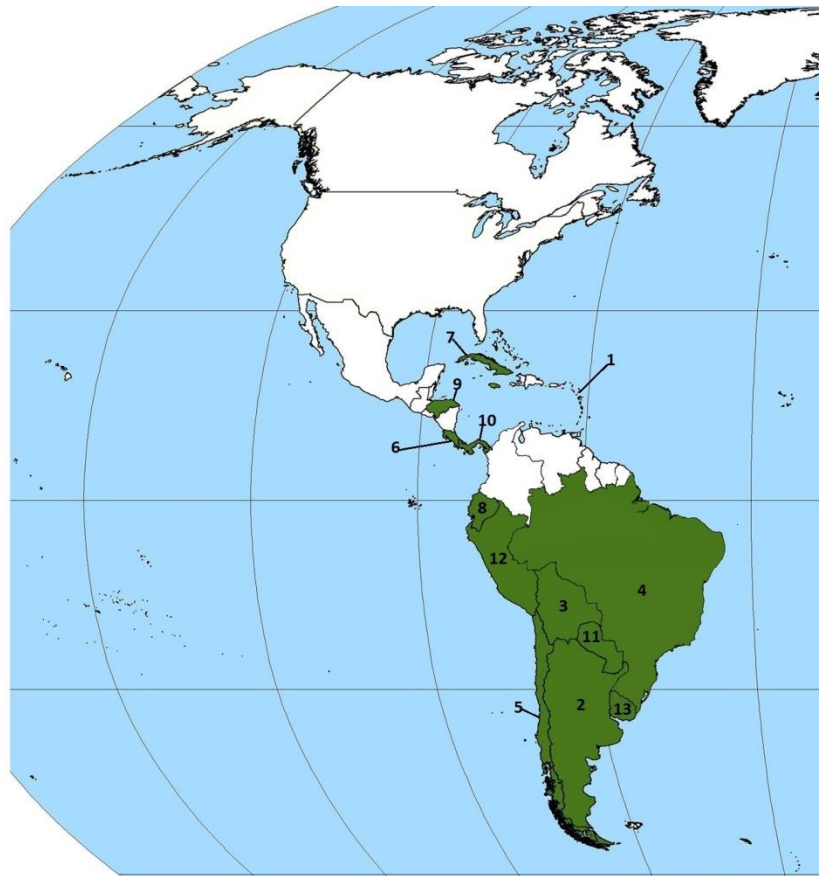
as of 1 February 2017

#### The Americas



1000 0 1000 KM

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.



**Plan d'action Annexe II**  
**ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION ET TERRITOIRES DES AMÉRIQUES (EN GRAS**  
**CEUX À QUI LA CONVENTION S'APPLIQUE)**

1. Anguilla (Royaume-Uni)	31. Guyane
2. <b>Antigua-et-Barbuda</b>	32. Haïti
3. <b>Argentine</b>	33. <b>Honduras</b>
4. Aruba (Pays-Bas)	34. Jamaïque
5. Bahamas	35. <b>Martinique (France)</b>
6. Barbade	36. Mexique
7. Belize	37. <b>Montserrat (Royaume-Uni)</b>
8. <b>Bermudes (Royaume-Uni)</b>	38. Île de la Navasse (États-Unis)
9. <b>Bolivie</b>	39. Nicaragua
10. <b>Bonaire (Pays-Bas)</b>	40. <b>Panama</b>
11. <b>Brésil</b>	41. <b>Paraguay</b>
12. <b>Îles Vierges Britanniques (Royaume-Uni)</b>	42. <b>Pérou</b>
13. Canada	43. Porto Rico (États-Unis)
14. <b>Îles Caïmans (Royaume-Uni)</b>	44. <b>Saba (Pays-Bas)</b>
15. <b>Chili</b>	45. <b>Saint Barthélemy (France)</b>
16. <b>Île Clipperton (France)</b>	46. Saint-Kitts-et-Nevis
17. Colombie	47. Sainte Lucie
18. <b>Costa Rica</b>	48. <b>Saint Martin (France)</b>
19. <b>Cuba</b>	49. <b>Saint Pierre et Miquelon (France)</b>
20. <b>Curaçao (Pays-Bas)</b>	50. Saint Vincent et les Grenadines
21. Dominique	51. <b>Saint Eustache (Pays-Bas)</b>
22. République dominicaine	52. <b>Saint Martin (Pays-Bas)</b>
23. <b>Équateur</b>	53. <b>les Îles Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur y Sandwich del Sur)</b>
24. El Salvador	54. Suriname
25. <b>Îles Falkland (Malvinas) <sup>1</sup></b>	55. Trinidad et Tobago
26. <b>Guyane française (France)</b>	56. <b>Îles Turks et Caïcos (Royaume-Uni)</b>
27. Groenland (Danemark)	57. États-Unis d'Amérique
28. Grenada	58. Îles Vierges américaines (États-Unis)
29. <b>Guadeloupe (France)</b>	59. <b>Uruguay</b>
30. Guatemala	60. Venezuela

<sup>1</sup> La souveraineté sur les îles Falkland (Falkland Islands / Islas Malvinas) et les espaces maritimes environnants fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

**Plan d'action Annexe III**

**LISTE DES OISEAUX MIGRATOIRES MENACÉS, QUASI-MENACÉS ET DE PRÉOCCUPATION MINEURE PRÉSENTS DANS L'ITINÉRAIRE AÉRIEN DES AMÉRIQUES ET DANS LES INSTRUMENTS AVIAIRES DE LA CMS.**

**UICN fait référence à la Liste rouge de l'UICN de l'an 2017**

<b>N°</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom commun</b>	<b>UICN</b>	<b>Oiseau d'eau</b>	<b>Marin</b>	<b>Côtier</b>	<b>oiseaux terrestres</b>	<b>Rapace</b>	<b>CMS</b>	<b>Tendance</b>
1	<i>Phoebastria irrorata</i>	Albatros des Galápagos	CR		1				Ap II/ACAP	
2	<i>Diomedea dabbenena</i>	Albatros de Tristan de Cunha	CR		1				Ap II/ACAP	
3	<i>Pterodroma phaeopygia</i>	Pétrel des Galápagos	CR		1				Ap I/ACAP	
4	<i>Puffinus auricularis</i>	Puffin de Townsend	CR		1					
5	<i>Numenius borealis</i>	Courlis esquimau	CR			1			Ap I/II	
6	<i>Vermivora bachmanii</i>	Paruline de Bachman	CR				1			
7	<i>Phoebastria nigripes</i>	Albatros à pieds noirs	EN		1				Ap II/ACAP	
8	<i>Diomedea sanfordi</i>	Albatros de Sanford	EN		1				Ap II/ACAP	
9	<i>Phoebetria fusca</i>	Albatros brun	EN		1				Ap II/ACAP	
10	<i>Thalassarche melanophrys</i>	Albatros à sourcils noirs	EN		1				Ap II/ACAP	
11	<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	Albatros à nez jaune	EN		1				Ap II/ACAP	
12	<i>Pterodroma cahow</i>	Pétrel des Bermudes	EN		1				Ap I	
13	<i>Pterodroma hasitata</i>	Pétrel diabolotin	EN		1					
14	<i>Pterodroma incerta</i>	Pétrel de Schlegel	EN		1					
15	<i>Nesofregetta fuliginosa</i>	Océanite à gorge blanche	EN		1					
16	<i>Oceanodroma homochroa</i>	Océanite cendré	EN		1					
17	<i>Pelecanoides garnotii</i>	Puffinure de Garnot	EN		1					
18	<i>Podiceps gallardoi</i>	Grèbe mitré	EN		1					

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
19	<i>Grus americana</i>	Grue blanche	EN	1						
20	<i>Sternula lorata</i>	Sterne du Pérou	EN		1				Ap I	
21	<i>Anodorhynchus hyacinthinus</i>	Ara hyacinthe	EN				1			
22	<i>Rhynchopsitta pachyrhyncha</i>	Conure à gros bec	EN				1			
23	<i>Aratinga solstitialis</i>	Conure soleil	EN				1			
24	<i>Brotogeris pyrrhoptera</i>	Toui flamboyant	EN				1		Ap. I	
25	<i>Amazona vinacea</i>	Amazone vineuse	EN				1			
26	<i>Tachycineta cyaneoviridis</i>	Hirondelle des Bahamas	EN				1			
27	<i>Dendroica chrysoparia</i>	Paruline à dos noir	EN				1			
28	<i>Sporophila palustris</i>	Sporophile des marais	EN				1		Ap I/II/MOU	
29	<i>Polysticta stelleri</i>	Eider de Steller	VU		1				Ap I/II/AEWA	
30	<i>Eudyptes chrysocome</i>	Gorfou sauteur	VU		1					
31	<i>Eudyptes chrysolophus</i>	Gorfou doré	VU		1					
32	<i>Spheniscus humboldti</i>	Manchot de Humboldt	VU		1				Ap I	
33	<i>Phoebastria albatrus</i>	Albatros à queue courte	VU		1				Ap I/ACAP	
34	<i>Diomedea exulans</i>	Albatros hurleur	VU		1				Ap II/ACAP	
35	<i>Diomedea antipodensis</i>	Albatros des Antipodes	VU		1				Ap IIACAP	
36	<i>Diomedea epomophora</i>	Albatros royal	VU		1				Ap IIACAP	
37	<i>Thalassarche eremita</i>	Albatros des Chatham	VU		1				Ap II/ACAP	
38	<i>Thalassarche salvini</i>	Albatros de Salvin	VU		1				Ap II/ACAP	
39	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Albatros à tête grise	VU		1				Ap II/ACAP	
40	<i>Pterodroma externa</i>	Pétrel de Juan Fernandez	VU		1					
41	<i>Pterodroma sandwichensis</i>	Pétrel des Hawaï	VU		1				Ap I	

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
42	<i>Pterodroma solandri</i>	Pétrel de Solander	VU		1					
43	<i>Pterodroma pycrofti</i>	Pétrel de Pycroft	VU		1					
44	<i>Pterodroma longirostris</i>	Pétrel de Stejneger	VU		1					
45	<i>Pterodroma leucoptera</i>	Pétrel de Gould	VU		1					
46	<i>Pterodroma cookii</i>	Pétrel de Cook	VU		1					
47	<i>Pterodroma cervicalis</i>	Pétrel à col blanc	VU		1					
48	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Puffin à menton blanc	VU		1				Ap II/ACAP	
49	<i>Procellaria conspicillata</i>	Puffin à lunettes	VU		1				Ap II/ACAP	
50	<i>Procellaria westlandica</i>	Puffin du Westland	VU		1				Ap II/ACAP	
51	<i>Procellaria parkinsoni</i>	Puffin de Parkinson	VU		1				Ap II/ACAP	
52	<i>Ardenna bulleri</i>	Puffin de Buller	VU		1					
53	<i>Ardenna creatopus</i>	Puffin à pieds roses	VU		1				Ap I/ACAP	
54	<i>Phoenicoparrus andinus</i>	Flamant des Andes	VU	1					Ap I/II/MOU	
55	<i>Rallus antarcticus</i>	Râle austral	VU	1						
56	<i>Numenius tahitiensis</i>	Courlis d'Alaska	VU			1			Ap II	
57	<i>Numenius madagascariensis</i>	Courlis de Sibérie	VU			1			Ap I/II	
58	<i>Larus atlanticus</i>	Goéland d'Olrog	VU		1				Ap I	
59	<i>Rissa brevirostris</i>	Mouette des brumes	VU		1					
60	<i>Patagioenas oenops</i>	Pigeon du Pérou	VU				1			
61	<i>Leptotila ochraceiventris</i>	Colombe de Chapman	VU				1			
62	<i>Ara militaris</i>	Ara militaire	VU				1			
63	<i>Leptosittaca branickii</i>	Conure à pinceaux d'or	VU				1			
64	<i>Touit costaricensis</i>	Toui du Costa Rica	VU				1			
65	<i>Hapalopsittaca pyrrhops</i>	Caïque de Salvin	VU				1			
66	<i>Amazona pretrei</i>	Amazone de Prêtre	VU				1			

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
67	<i>Piprites pileata</i>	Piprite chaperonné	VU				1			
68	<i>Procnias tricarunculatus</i>	Araponga tricarunculé	VU				1			
69	<i>Procnias nudicollis</i>	Araponga à gorge nue	VU				1			
70	<i>Cephalopterus glabricollis</i>	Coracine ombrelle	VU				1			
71	<i>Xolmis dominicanus</i>	Pépoaza dominicain	VU				1			
72	<i>Alectrurus tricolor</i>	Moucherolle petit-coq	VU				1		Ap I/II/MOU	
73	<i>Alectrurus risora</i>	Moucherolle à queue large	VU				1		Ap I/II/MOU	
74	<i>Vireo atricapilla</i>	Viréo à tête noire	VU				1			
75	<i>Toxostoma bendirei</i>	Moqueur de Bendire	VU				1			
76	<i>Catharus bicknelli</i>	Grive de Bicknell	VU				1		Ap II	
77	<i>Cinclus schulzi</i>	Cinacle à gorge rousse	VU				1			
78	<i>Anthus sprageii</i>	Pipit de Sprague	VU				1			
79	<i>Setophaga cerulea</i>	Paruline azurée	VU				1		Ap I	
80	<i>Xanthopsar flavus</i>	Carouge safran	VU				1		Ap I/II	
81	<i>Euphagus carolinus</i>	Quiscale rouilleux	VU				1			
82	<i>Sturnella defilippii</i>	Sturnelle des pampas	VU				1			
83	<i>Sporophila cinnamomea</i>	Sporophile cannelle	VU				1		Ap I/II/MOU	
84	<i>Conirostrum tamarugense</i>	Conirostre des tamarugos	VU				1			
		<b>SOUS-TOTAL MENACÉS</b>		<b>3</b>	<b>44</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>0</b>		
1	<i>Anser canagicus</i>	Oie empereur	NT	1					App II	
2	<i>Specularnas specularis</i>	Canard à lunettes	NT	1					App II	
3	<i>Pygoscelis papua</i>	Manchot papou	NT		1					
4	<i>Spheniscus magellanicus</i>	Manchot de Magellan	NT		1					
5	<i>Gavia adamsii</i>	Plongeon à bec blanc	NT	1					Ap II/AEWA	
6	<i>Phoebastria immutabilis</i>	Albatros de Laysan	NT		1				Ap II/ACAP	
7	<i>Phoebastria palpebrata</i>	Albatros fuligineux	NT		1				Ap II/ACAP	

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
8	<i>Thalassarche bulleri</i>	Albatros de Buller	NT		1				Ap II/ACAP	
9	<i>Pterodroma inexpectata</i>	Pétrel maculé	NT		1					
10	<i>Procellaria cinerea</i>	Puffin gris	NT		1				Ap II/ACAP	
11	<i>Puffinus griseus</i>	Puffin fuligineux	NT		1					
12	<i>Puffinus ophistomelas</i>	Puffin cul-noir	NT		1					
13	<i>Phoenicopterus chilensis</i>	Flamant du Chili	NT	1					Ap II	
14	<i>Phoenicoparrus jamesi</i>	Flamant de James	NT	1					Ap I/II/MOU	
15	<i>Egretta rufescens</i>	Aigrette roussâtre	NT	1						
16	<i>Pelecanus thagus</i>	Pélican thage	NT		1					
17	<i>Vultur gryphus</i>	Condor des Andes	NT					1	Ap II	
18	<i>Laterallus jamaicensis</i>	Râle noir	NT	1						
19	<i>Pluvianellus socialis</i>	Pluvianelle magellanique	NT			1			Ap II	
20	<i>Charadrius melodus</i>	Pluvier siffleur	NT			1			Ap II	
21	<i>Charadrius montanus</i>	Pluvier montagnard	NT			1			Ap II	
22	<i>Phegornis mitchelli</i>	Pluvier des Andes	NT			1			Ap II	
23	<i>Gallinago stricklandii</i>	Bécassine de Strickland	NT			1			Ap II	
24	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	NT			1			Ap II/AEWA	
25	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	NT			1			Ap II/AEWA	
26	<i>Calidris subruficollis</i>	Bécasseau roussâtre	NT			1			Ap II/MOU	
27	<i>Calidris pusilla</i>	Bécasseau semipalmé	NT			1			Ap I/II	
28	<i>Larus heermanni</i>	Goéland de Heermann	NT		1					
29	<i>Pagophila eburnea</i>	Mouette blanche	NT		1					
30	<i>Sterna elegans</i>	Sterne élégante	NT		1					
31	<i>Larosterna inca</i>	Sterne inca	NT		1					
32	<i>Aratinga erythrogenys</i>	Conure à tête rouge	NT				1			
33	<i>Nannopsittaca dachilleae</i>	Toui de D'Achille	NT				1			
34	<i>Alipiopsitta xanthops</i>	Amazone à face jaune	NT				1			



N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
35	<i>Amazona tucumana</i>	Amazona Tucumana	NT				1		Ap II	
36	<i>Amazona dufresniana</i>	Amazone de Dufresne	NT				1			
37	<i>Strix occidentalis</i>	Chouette tachetée	NT				1			
38	<i>Eleothreptus anomalus</i>	Engoulevent à faucilles	NT				1			
39	<i>Chaetura pelagica</i>	Martinet ramoneur	NT				1			
40	<i>Eriocnemis derbyi</i>	Érione de Derby	NT				1			
41	<i>Temnotrogon roseigaster</i>	Trogon damoiseau	NT				1			
42	<i>Pharomachrus mocino</i>	Quetzal resplendissant	NT				1			
43	<i>Andigena laminirostris</i>	Toucan montagnard	NT				1			
44	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Pic à tête rouge	NT				1			
45	<i>Phibalura flavirostris</i>	Cotinga à queue fourchue	NT				1			
46	<i>Polistictus pectoralis</i>	Tyranneau barbu	NT				1		Ap II/MOU	
47	<i>Pseudocolaptes dinelliana</i>	Doradite de Dinelli	NT				1		Ap II	
48	<i>Contopus cooperi</i>	Moucherolle à côtés olive	NT				1			
49	<i>Spartonoica maluroides</i>	Synallaxe des marais	NT				1			
50	<i>Vireo belli</i>	Viréo de Bell	NT				1			
51	<i>Carpodacus cassinii</i>	Roselin de Cassin	NT				1			
52	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Paruline à ailes dorées	NT				1			
53	<i>Vermivora crissalis</i>	Paruline de Colima	NT				1			
54	<i>Setophaga kirtlandii</i>	Paruline de Kirtland	NT				1		Ap I	
55	<i>Calcarius ornatus</i>	Plectrophane à ventre noir	NT				1			
56	<i>Passerculus henslowii</i>	Bruant de Henslow	NT				1			
57	<i>Sporophila ruficollis</i>	Sporophile à gorge sombre	NT				1		Ap I/II/MOU	
58	<i>Sporophila hypochroma</i>	Sporophile à croupion roux	NT				1		Ap I/II/MOU	
59	<i>Passerina ciris</i>	Passerin nonpareil	NT				1			
		<b>SOUS-TOTAL QUASI-MENACÉS</b>		7	14	9	28	1		
1	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	LC	1					Ap	DIM

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
									II/AEWA	
2	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	LC	1					Ap II/AEWA	AUG
3	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	LC	1					Ap II/AEWA	AUG
4	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	1					Ap II/AEWA	NC
5	<i>Spatula discors</i>	Sarcelle à ailes bleues	LC	1					Ap II	DIM
6	<i>Spatula cyanoptera</i>	Sarcelle cannelle	LC	1					Ap II	DIM
7	<i>Mareca americana</i>	Canard d'Amérique	LC	1					Ap II	STA
8	<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	LC	1					Ap II/AEWA	AUG
9	<i>Anser rossii</i>	Oie de Ross	LC	1					Ap II	AUG
10	<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve	LC	1					Ap II/AEWA	DIM
11	<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	LC			1			Ap II/AEWA	DIM
12	<i>Aythya affinis</i>	Petit Fuligule	LC			1			Ap II	DIM
13	<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	LC	1					Ap II/AEWA	NC
14	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	LC	1					Ap II	AUG
15	<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or	LC			1			Ap II/AEWA	STA
16	<i>Bucephala albeola</i>	Petit Garrot	LC			1			Ap II	AUG
17	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	LC	1						STA
18	<i>Ardea herodias</i>	Grand Héron	LC	1						AUG
19	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	LC	1					Ap II/AEWA	DIM
20	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	LC					1	Ap II/MOU Rapaces	AUG
21	<i>Buteo platypterus</i>	Petite Buse	LC					1	Ap II	AUG
22	<i>Buteo swainsoni</i>	Buse de Swainson	LC					1	Ap II	AUG

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
23	<i>Ictinia mississippiensis</i>	Milan du Mississippi	LC					1	Ap II	AUG
24	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	LC					1	Ap II	STA
25	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC					1	Ap II	STA
26	<i>Accipiter cooperii</i>	Épervier de Cooper	LC					1	Ap II	AUG
27	<i>Porzana carolina</i>	Marouette de Caroline	LC	1						AUG
28	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	LC			1			Ap II/AEWA	DIM
29	<i>Pluvialis dominica</i>	Pluvier bronzé	LC			1			Ap II	NC
30	<i>Charadrius semipalmatus</i>	Pluvier semipalmé	LC			1			Ap II	STA
31	<i>Charadrius vociferus</i>	Pluvier kildir	LC			1			Ap II	DIM
32	<i>Charadrius nivosus</i>	Pluvier neigeux	LC			1			Ap II	DIM
33	<i>Charadrius collaris</i>	Pluvier de d'Azara	LC			1			Ap II	DIM
34	<i>Charadrius wilsonia</i>	Pluvier de Wilson	LC			1			Ap II	NC
35	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	LC				1		Ap II/AEWA	DIM
36	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	LC			1			Ap II/AEWA	DIM
37	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepieuvre à collier	LC			1			Ap II/AEWA	DIM
38	<i>Calidris canutus rufa</i>	Bécasseau maubèche	NT			1			Ap I/IIAEWA	DIM
39	<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	LC			1			Ap II/AEWA	NC
40	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	LC			1			Ap II/AEWA	DIM
41	<i>Calidris mauri</i>	Bécasseau d'Alaska	LC			1			Ap II	DIM
42	<i>Calidris bairdii</i>	Bécasseau de Baird	LC			1			Ap II	DIM
43	<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau à poitrine cendrée	LC			1			Ap II	DIM
44	<i>Calidris minutilla</i>	Bécasseau minuscule	LC			1			Ap II	STA
45	<i>Calidris fuscicollis</i>	Bécasseau à croupion blanc	LC			1			Ap II	STA
46	<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	LC			1			Ap II	DIM
47	<i>Limosa haemastica</i>	Barge hudsonienne	LC			1			Ap II	STA

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
48	<i>Bartramia longicauda</i>	Maubèche des champs	LC			1			Ap II	AUG
49	<i>Tringa flavipes</i>	Petit Chevalier	LC			1			Ap II	DIM
50	<i>Tringa melanoleuca</i>	Grand Chevalier	LC			1			Ap II	STA
51	<i>Tringa semipalmata</i>	Chevalier semipalmé	LC			1			Ap II	STA
52	<i>Tringa solitaria</i>	Chevalier solitaire	LC			1			Ap II	NC
53	<i>Tringa incana</i>	Chevalier errant	LC			1			Ap II	NC
54	<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé	LC			1			Ap II	STA
55	<i>Steganopus tricolor</i>	Phalarope de Wilson	LC		1				Ap II	DIM?
56	<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit	LC		1				Ap II/AEWA	DIM
57	<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large	LC		1				Ap II/AEWA	NC
58	<i>Limnodromus griseus</i>	Bécassin roux	LC			1			Ap II	NC
59	<i>Catharacta maccormicki</i>	Labbe de McCormick	LC		1					STA
60	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin	LC		1				AEWA	STA
61	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite	LC		1				AEWA	STA
62	<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue	LC		1				AEWA	STA
63	<i>Larus modestus</i>	Goéland gris	LC		1					DIM
64	<i>Larus atricilla</i>	Mouette atricille	LC		1					AUG
65	<i>Larus pipixcan</i>	Mouette de Franklin	LC		1					AUG
66	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	LC		1					DIM
67	<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	LC		1					AUG
68	<i>Sternula antillarum</i>	Petite Sterne	LC		1					DIM
69	<i>Sternula superciliaris</i>	Sterne argentée	LC			1				STA
70	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	LC		1					DIM
71	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC		1					NC
72	<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique	LC		1				Ap II/AEWA	DIM
73	<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	LC		1				Ap II/AEWA	NC
74	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	LC			1				STA
75	<i>Thalasseus maximus</i>	Sterne royale	LC			1				STA

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
76	<i>Rynchops niger</i>	Bec-en-ciseaux noir	LC			1				DIM
77	<i>Coccyzus americanus</i>	Coulicou à bec jaune	LC				1			DIM
78	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	Coulicou à bec noir	LC				1			DIM
79	<i>Chordeiles minor</i>	Engoulevent d'Amérique	LC				1			DIM
80	<i>Megaceryle alcyon</i>	Martin-pêcheur d'Amérique	LC				1			STA
81	<i>Elaenia parvirostris</i>	Élénie à bec court	LC				1			DIM
82	<i>Empidonax virescens</i>	Moucherolle vert	LC				1			STA
83	<i>Empidonax traillii</i>	Moucherolle des saules	LC				1			DIM
84	<i>Empidonax alnorum</i>	Moucherolle des aulnes	LC				1			STA
85	<i>Contopus sordidulus</i>	Pioui de l'Ouest	LC				1			DIM
86	<i>Contopus virens</i>	Pioui de l'Est	LC				1			DIM
87	<i>Lessonia rufa</i>	Lessonie noire	LC				1			STA
88	<i>Myiodynastes luteiventris</i>	Tyran tigré	LC				1			STA
89	<i>Empidonax varius</i>	Tyran tacheté	LC				1			STA
90	<i>Tyrannus albogularis</i>	Tyran à gorge blanche	LC				1			STA
91	<i>Tyrannus savana</i>	Tyran des savanes	LC				1			STA
92	<i>Tyrannus tyrannus</i>	Tyran tritri	LC				1			DIM
93	<i>Tyrannus dominicensis</i>	Tyran gris	LC				1			STA
94	<i>Myiarchus swainsoni</i>	Tyran de Swainson	LC				1			STA
95	<i>Vireo flavoviridis</i>	Viréo jaune-verdâtre	LC				1			NC
96	<i>Vireo altiloquus</i>	Viréo à moustaches	LC				1			NC
97	<i>Progne subis</i>	Hirondelle noire	LC				1			STA
98	<i>Progne elegans</i>	Hirondelle gracieuse	LC				1			STA
99	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC				1			DIM
100	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC				1			DIM
101	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>	Hirondelle à front blanc	LC				1			AUG
102	<i>Catharus fuscescens</i>	Grive fauve	LC				1			DIM
103	<i>Catharus minimus</i>	Grive à joues grises	LC				1			NC
104	<i>Catharus ustulatus</i>	Grive à dos olive	LC				1			NC
105	<i>Sporophila bouvronides</i>	Sporophile faux-bouvron	LC				1			STA
106	<i>Piranga rubra</i>	Piranga vermillon	LC				1			STA
107	<i>Piranga olivacea</i>	Piranga écarlate	LC				1			STA

N°	Nom scientifique	Nom commun	UICN	Oiseau d'eau	Marin	Côtier	oiseaux terrestres	Rapace	CMS	Tendance
108	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Cardinal à poitrine rose	LC				1			DIM
109	<i>Passerina cyanea</i>	Passerin indigo	LC				1			DIM
110	<i>Spiza americana</i>	Dickcissel d'Amérique	LC				1			STA
111	<i>Seiurus aurocapilla</i>	Paruline couronnée	LC				1			STA
112	<i>Leiothlypis peregrina</i>	Paruline obscure	LC				1			STA
113	<i>Setophaga americana</i>	Paruline à collier	LC				1			AUG
114	<i>Setophaga pensylvanica</i>	Paruline à flancs marron	LC				1			DIM
115	<i>Setophaga petechia</i>	Paruline des mangroves	LC				1			STA
116	<i>Setophaga striata</i>	Paruline rayée	LC				1			DIM
117	<i>Setophaga castanea</i>	Paruline à poitrine baie	LC				1			DIM
118	<i>Setophaga fusca</i>	Paruline à gorge orangée	LC				1			AUG
119	<i>Setophaga magnolia</i>	Paruline à tête cendrée	LC				1			AUG
120	<i>Setophaga ruticilla</i>	Paruline flamboyante	LC				1			DIM
121	<i>Mniotilta varia</i>	Paruline noir et blanc	LC				1			DIM
122	<i>Protonotaria citrea</i>	Paruline orangée	LC				1			DIM
123	<i>Parkesia noveboracensis</i>	Paruline des ruisseaux	LC				1			STA
124	<i>Parkesia motacilla</i>	Paruline hochequeue	LC				1			AUG
125	<i>Geothlypis formosa</i>	Paruline du Kentucky	LC				1			DIM
126	<i>Oporornis agilis</i>	Paruline à gorge grise	LC				1			DIM
127	<i>Geothlypis philadelphia</i>	Paruline triste	LC				1			DIM
128	<i>Cardellina canadensis</i>	Paruline du Canada	LC				1			DIM
129	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Goglu des prés	LC				1			DIM
		SOUS-TOTAL PRÉOCCUPATION MINEURE		17	17	35	53	7		
		<b>TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>75</b>	<b>47</b>	<b>115</b>	<b>8</b>		

DIM = En diminution; AUG= En augmentation; NC = Non connu; STA = Stable

## Plan d'action Annexe IV . Glossaire des définitions et acronymes

Adapté de la Résolution 11.14 de la CMS sur un Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration

### Définitions

#### **Notes explicatives :**

1. Le Plan d'action utilise des termes spécifiques liés aux espèces migratrices et à la conservation des habitats pour lesquels des définitions et des notes explicatives sont estimées utiles.
2. Les définitions sont tirées de documents existants au sein de la famille de la CMS, qui ont été élaborés pour un ou plusieurs groupes d'oiseaux migrateurs. En l'absence d'un ensemble exhaustif et normalisé de définitions de la CMS, certaines de ces définitions et certains de ces conseils ont été adaptés d'autres processus internationaux.
3. Il faut noter que certains de ces termes sont également définis au niveau national. Comme ceux-ci peuvent varier au sein des juridictions nationales et entre celles-ci, leur application au niveau international doit être approuvée.
4. Il reste nécessaire de définir et normaliser ces termes aux fins de la CMS.
5. Les définitions et notes explicatives suivantes servent à expliquer divers termes liés aux espèces migratrices et à la conservation des habitats utilisés dans le Programme de travail et n'ont pas pour objectif d'être définitives.

**Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité** – résultats mesurables sur la conservation d'actions visant à offrir une contrepartie positive à un impact dommageable, résiduel et significatif provoqué par un projet de développement, lorsque toutes les mesures appropriées de prévention et d'atténuation ont été mises en œuvre (définition du Business and Biodiversity Offsets Programme<sup>2</sup>).

**Habitat critique** – Toute aire ayant une valeur élevée en biodiversité, notamment les habitats d'une importance cruciale pour les espèces en danger critique d'extinction ou en danger d'extinction, les aires limitées pour les espèces endémiques, les aires abritant des concentrations internationales importantes d'espèces migratoires et/ou d'espèces grégaires, les écosystèmes gravement menacés et/ou uniques et les aires qui sont associées à des processus évolutifs clés (définition tirée de la Société financière internationale<sup>3</sup>).

**Site critique** - Des critères ont été établis pour la région AEWA à partir des critères Ramsar et IBA pertinents, afin d'identifier les réseaux de sites critiques pour les populations d'oiseaux d'eau durant les étapes de leurs cycles annuels lorsque l'approche de conservation fondée sur le site est efficace. Un site est considéré « critique » s'il remplit au moins un des deux critères CSN suivants : Critère CSN 1 : Le site accueille ou est supposé accueillir régulièrement ou de façon prévisible un très grand nombre d'individus d'une population d'une espèce d'oiseaux d'eau menacée à l'échelle mondiale. Critère CSN 2 : Le site accueille ou est supposé accueillir régulièrement ou de façon prévisible >1% d'une population d'une voie de migration ou autre population distincte d'une espèce d'oiseau d'eau (définition tirée du projet Wings over Wetlands de l'AEWA).

Note : la définition de site critique développée pour les oiseaux d'eau migrateurs aura besoin d'être étendue pour couvrir d'autres oiseaux migrateurs.

<sup>2</sup> <http://bbop.forest-trends.org/>

<sup>3</sup> Société financière internationale (2012) Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes : [http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/bff0a28049a790d6b835faa8c6a8312a/PS6\\_English\\_2012.pdf?MOD=AJPERES](http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/bff0a28049a790d6b835faa8c6a8312a/PS6_English_2012.pdf?MOD=AJPERES)

**Voie de migration** – On entend par « voie de migration » une région géographique dans laquelle une espèce migratrice unique, un groupe d'espèces migratrices, ou une population distincte d'une espèce migratrice donnée, effectuent toutes les composantes de leur cycle annuel (reproduction, mue, rassemblement, non-reproduction, « hivernage », etc.) (Boere & Stroud 2006).

Chaque espèce et population migre d'une manière différente et utilise un ensemble de sites différents de reproduction, de migration et de non-reproduction (hivernage). Par conséquent, une seule voie de migration est composée de nombreux systèmes de migration qui se chevauchent, avec des populations et des espèces d'oiseaux différents, dont chacun a des préférences différentes en matière d'habitat et de stratégie de migration. Connaissant ces différents systèmes de migration, il est possible de regrouper les voies de migration utilisées par les oiseaux en grandes voies de migration, dont chacune est utilisée par de nombreuses espèces, souvent de la même manière, au cours de leurs migrations annuelles. Les recherches récentes sur les migrations de nombreuses espèces d'échassiers ou oiseaux de rivage, par exemple, indique que les migrations d'échassiers peuvent globalement être regroupées en huit voies de migration : la voie de migration de l'Atlantique Est, la voie de migration Méditerranée / Mer Noire, la voie de migration Asie de l'Ouest / Afrique, la voie de migration d'Asie centrale, la voie de migration Asie de l'Est / Australasie, et trois voies de migration dans les Amériques et les Néotropiques.

Il n'y a pas de séparations claires entre les voies de migration, et l'utilisation du terme n'est pas destinée à impliquer une importance biologique majeure ; elle est plutôt un concept précieux pour permettre de considérer la biologie et la conservation des oiseaux, ainsi que d'autres espèces migratrices, dans de grandes unités géographiques dans lesquelles les migrations des espèces et des populations peuvent être plus ou moins facilement regroupées (définition adaptée de Ramsar Résolution XI.8. annexe 2).

**Habitat** - signifie toute zone à l'intérieur de l'aire de répartition d'une espèce migratrice qui offre les conditions de vie nécessaires à l'espèce en question (définition de la CMS).

**Site d'importance internationale** — Un site doit être considéré d'importance internationale s'il abrite régulièrement 1 % des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau ou si elle abrite régulièrement 20 000 oiseaux aquatiques ou plus (définition par la Convention de Ramsar). Ce critère identifie ces zones humides d'importance numérique pour les oiseaux d'eau, à travers leur soutien d'effectifs importants à l'échelle internationale, soit d'une ou de plusieurs espèces, et souvent du nombre total de l'assemblage des espèces d'oiseaux d'eau. Remarque : la définition a été développée pour les oiseaux d'eau et il est nécessaire qu'elle soit élargie et quantifiée pour couvrir d'autres oiseaux migrants.

**Paysage** - Une portion de terre qui contient une mosaïque d'écosystèmes, y compris les écosystèmes dominés par l'homme<sup>4</sup>.

**Espèce migratrice** – On entend par « espèce d'oiseau migrateur » l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce d'oiseau, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale (définition de la CMS).

**Espèce prioritaire** - espèces d'oiseaux migrants figurant dans l'Annexe I de la CMS.

**Aire protégée** – est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer la conservation à long terme de la nature, ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés (définition de l'UICN, 2008).

<sup>4</sup> Hassan R, Scholes R, Ash N (eds) (2005) Millenium Ecosystem Assessment: Ecosystems and Human Wellbeing, Volume 1, Current State and Trends. Island Press, Washington.



**Site** – Une zone géographique sur terre ou dans l'eau avec des limites écologiques, physiques, administratives ou de gestion définies, réellement ou potentiellement gérable comme une seule unité (par exemple, une zone protégée ou une autre unité de conservation gérée).

Pour cette raison, les régions prioritaires de conservation à grande échelle telles que les écorégions, zones d'oiseaux endémiques, et points névralgiques de biodiversité, qui couvrent souvent plusieurs pays, ne sont pas considérés comme des sites. Dans le contexte des zones clés pour la biodiversité (KBA), « site » et « zone » sont utilisés de manière interchangeable.

**Réseau de site / Réseau écologique** - Une collection de sites individuels gérés durablement opérant en collaboration et en synergie, à la fois sur le plan écologique et administratif, pour obtenir des avantages écologiques et de gouvernance pour les oiseaux migrateurs que les sites protégés simples ne peuvent pas atteindre isolément (mise à jour du document d'orientation CMS IOSEA ; voir aussi CMS / ScC18 / Doc.10.3.1 pour plus d'informations).

### Acronymes et abréviations

<b>ACAP</b>	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
<b>AEWA</b>	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
<b>AFF</b>	Cadre pour les voies de migration des Amériques
<b>AMBI</b>	Initiative en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique
<b>BLI</b>	BirdLife International
<b>CAFF</b>	Conservation de la flore et de la faune arctiques
<b>CBD</b>	Convention sur la biodiversité
<b>CCAMLR</b>	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
<b>CHM</b>	Centre d'échange d'information
<b>CIC</b>	Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage
<b>EAAFP</b>	Partenariat pour la voie de migration aérienne d'Asie de l'Est-Australasie
<b>FWG</b>	Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration
<b>GEF</b>	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
<b>GFN</b>	Réseau d'itinéraires aériens mondiaux
<b>ICF</b>	International Crane Foundation
<b>IOSEA</b>	MdE sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-est
<b>IPBES</b>	Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
<b>IRENA</b>	Agence internationale pour les énergies renouvelables
<b>IUCN SSC</b>	Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (CSE/UICN)
<b>IWSG</b>	Groupe d'étude international sur l'échassier
<b>KBA</b>	Zones clés pour la biodiversité
<b>MEA</b>	Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)
<b>NBSAP</b>	Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)
<b>NGO</b>	Organisation non gouvernementale (ONG)
<b>POW</b>	Programme de travail sur les espèces migratrices et les voies de migration
<b>POWPA</b>	Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la Biodiversité
<b>RFMO</b>	Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP)
<b>SSAP</b>	Plan d'action par espèce
<b>SPMS</b>	Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023
<b>TNC</b>	The Nature Conservancy
<b>UNEP</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
<b>WCS</b>	Société pour la conservation de la faune sauvage
<b>WHC</b>	Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial
<b>WHS</b>	Site classé au patrimoine mondial
<b>WHMSI</b>	Initiative pour les espèces migratrices de l'hémisphère occidental
<b>WHSRN</b>	Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental
<b>WI</b>	Wetlands International
<b>WMBD</b>	Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM)
<b>WWF</b>	Fonds mondial pour la nature